

# M<sup>e</sup> Adrien Verrier, conseil de Sandra Bertin, policière municipale : « Ma cliente n'est pas du tout instrumentalisée »

Selon les dernières révélations sur les « pressions » qu'aurait subies une policière municipale niçoise, Sandra Bertin, de la part du ministère de l'Intérieur, la responsable du centre de supervision urbain de Nice aurait en fait été en contact avec une commissaire de l'état-major de la Sécurité publique. Le Premier ministre a, à son tour, dénoncé une manœuvre politicienne. Pour autant Sandra Bertin réfute toute « manipulation » et a saisi la justice hier au travers de l'article 40 du code pénal.

**En quoi consiste cette procédure ?**  
Nous avons décidé de déposer un signalement auprès du procureur de la République de Nice. Parce que nous avons considéré que les faits relatés, témoignages à l'appui, étaient visiblement constitués sur le plan des infractions pénales susceptibles d'entraîner des poursuites. Dès lors nous avons formalisé ce signalement au procureur avec toutes les pièces justificatives, tous les noms, tous les détails. De manière à permettre au

parquet, s'il l'estime nécessaire, de faire toute la lumière sur les faits qui sont dénoncés.

**Quelle est l'identité de la personne qui aurait harcelé téléphoniquement votre cliente ?**

Quand vous voyez la façon dont est traitée Sandra Bertin aujourd'hui par certaines personnes et certaines autorités, si nous révélons le nom d'une autre personne, vous pouvez imaginer toute la cabale qui sera montée contre elle. Le procureur de la République dispose désormais de tous les éléments pour répondre à cette question.

**Est-ce que vous confirmez qu'il s'agit d'une commissaire de la direction centrale de la Sécurité publique ?**

S'il s'avère que la personne qui était au bout du fil est effectivement un commissaire de police d'un état-major de la police nationale qui n'appartenait pas au cabinet du ministre, cela voudrait dire que cette personne a également menti sur sa qualité et qu'elle a utilisé une qualification qui n'est pas la sienne.



(Photo F. F.)

Ce qui est encore plus grave.

**Vous maintenez qu'elle s'est présentée comme appartenant au cabinet du ministre de l'Intérieur ?**  
On n'a jamais dit qu'elle appartenait au cabinet du ministre mais qu'elle s'était présentée comme tel. Si elle appartient à la direction centrale de la Sécurité publique, elle fait partie d'un état-major qui est structurellement et directement

reliée au ministère de l'Intérieur. Après on peut jouer sur les mots, la sémantique, l'étymologie...

**On lui a demandé un « rapport modifiable ». Il fallait protéger quelqu'un ?**

On n'est pas là pour livrer notre sentiment. On dit juste ce qu'il s'est passé. Et si les faits ont été révélés relativement tardivement c'est parce que lorsqu'on s'est aperçu, par la suite, qu'il y a eu une réquisition dans le but d'effacer les bandes sur le déroulement de l'attentat. Comment imaginer qu'on ne puisse pas faire la relation avec cette volonté de modifier des éléments qui figuraient dans un rapport ? Peut-être que ce n'est pas le cas. Mais, ce qui est certain c'est que le doute était suffisamment présent pour que Sandra puisse faire ces déclarations.

**Sandra Bertin est-elle instrumentalisée ?**

Cette personne n'est pas du tout instrumentalisée. Elle a une personnalité très forte, suffisamment d'ailleurs pour

pouvoir affronter cette tempête judiciaire et cette vindicte particulièrement grave, dont elle fait l'objet.

À commencer par cette plainte en diffamation pour faire en sorte qu'elle puisse être réduite au silence. Notre but c'est de faire en sorte que, pour une fois, le pot de terre puisse gagner contre pot de fer.

**A-t-elle prévenu la mairie de Nice qu'elle allait s'exprimer ?**

Elle a prévenu, conformément au protocole, son autorité hiérarchique qu'elle s'exprimait. Et elle n'a pas eu d'opposition de son employeur qui, je le rappelle, est en accord avec cette démarche qui est une démarche personnelle.

**Pourquoi ne pas avoir saisi directement le procureur plutôt que les médias ?**

Elle a fait ce choix parce qu'elle a estimé qu'il était important que l'opinion publique soit informée au premier chef de ce qui pouvait se passer.

E. G. +